



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, qui rend compte des activités menées par le Groupe de travail du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité
sur les opérations de maintien de la paix
(*Signé*) Tarek **Ladeb**



Annexe à la lettre datée du 27 janvier 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

I. Questions d'organisation

1. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a été créé en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée le 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3).

2. L'Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tarek Ladeb, a été élu Président du Groupe de travail pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

II. Introduction

3. Le présent rapport propose un résumé des déclarations et interventions faites par des experts et des représentants d'États Membres au cours de la réunion du Groupe de travail. Il n'a pas vocation à rendre compte d'une position de consensus du Conseil de sécurité sur les questions de maintien de la paix.

4. Le programme de travail du Groupe de travail pour la période considérée a été perturbé par l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; cependant, une réunion s'est tenue pour examiner les questions relevant de son mandat.

5. La réunion avait pour objectif de promouvoir la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat afin d'améliorer la coordination entre les partenaires du maintien de la paix.

III. Résumé des activités menées par le Groupe de travail en 2020

6. Le 21 décembre 2020, le Groupe de travail a tenu une réunion par visioconférence sur le thème « Transitions et stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix : bilan et perspectives ».

7. Parmi les intervenants figuraient la Chef du Service des politiques et des meilleures pratiques de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (Département des opérations de paix), Rania Dagash-Kamara, et la Représentante spéciale conjointe adjointe pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Anita Kiki Gbeho.

8. Ouvrant la réunion, M. Ladeb a noté que les transitions étaient au cœur des opérations de maintien de la paix, étant donné que celles-ci étaient de nature temporaire, et qu'elles recouvraient de façon générale le démarrage, la reconfiguration, le retrait des effectifs et des moyens et le retrait de la mission. Aucune transition ne pouvait réussir sans une stratégie visant à limiter les incidences du départ d'une mission, afin de préserver les acquis en termes de paix et de stabilité

et d'éviter une reprise des conflits. Le Président du Groupe de travail a rappelé que le Conseil de sécurité avait examiné les moyens de relever les défis liés aux transitions et que les bonnes pratiques comprenaient l'élaboration d'objectifs de référence, en collaboration avec les missions et toutes les parties prenantes concernées. Il a ajouté que, dans ce contexte, les stratégies de sortie devaient être adaptées à la situation sur le terrain, prévoir les conditions requises à long terme pour une paix durable et être inclusives, c'est-à-dire associer toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes. Selon lui, les stratégies de sortie devaient également être dotées de moyens suffisants et de l'appui technique nécessaire au renforcement des institutions politiques nationales et au renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance, de droits humains, d'élections et de lutte anticorruption. En outre, un transfert sans heurts des responsabilités nécessitait une collaboration étroite avec tous les organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec la Banque mondiale et divers partenaires bilatéraux et multilatéraux dans les domaines de l'action humanitaire et du développement.

9. M^{me} Dagash-Kamara a rappelé que le Secrétaire général avait déclaré que les transitions des missions des Nations Unies étaient des périodes particulièrement critiques, au cours desquelles les investissements consentis dans la consolidation et la pérennisation de la paix pouvaient être soit maintenus, soit perdus en l'espace de quelques mois. Au moment du désengagement des missions des Nations Unies, il restait encore souvent d'importants obstacles à une paix durable. Le départ d'une mission pouvait enhardir les parties à l'ancien conflit à régler leurs différends d'alors par la force. Dans ce contexte, les transitions constituaient une phase de risque accru pour le pays hôte ainsi que pour la communauté internationale. Dans le passé, ni la communauté internationale, ni l'Organisation des Nations Unies n'accordaient l'attention voulue aux transitions en tenant compte de ce risque. Quand les missions de maintien de la paix se terminaient, l'attention qui leur était accordée diminuait et l'appui de la communauté internationale s'affaiblissait souvent. Néanmoins, l'Organisation a remédié à ce manque d'attention et les transitions figuraient régulièrement en bonne place des priorités de ses responsables.

10. M^{me} Dagash-Kamara a ajouté que, pour le Secrétaire général, les transitions des missions des Nations Unies étaient une priorité et qu'à cet égard il organisait des réunions semestrielles de son comité exécutif et du Comité des adjoints sur les transitions et avait lancé en 2019 une directive sur la planification des transitions. Par cette directive, il avait également demandé à toutes les grandes opérations de maintien de la paix d'élaborer, avec l'équipe de pays concernée, un calendrier de transition intégré qui servirait de plan d'action prévoyant les principales échéances et étapes de la planification de la transition. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix avait créé un compte de financement des transitions visant à mobiliser les fonds nécessaires au financement du renforcement des capacités de consolidation de la paix pendant les phases de réduction des effectifs et des moyens et de retrait complet des missions.

11. M^{me} Dagash-Kamara a déclaré que la volonté de l'Organisation de planifier et de gérer les transitions de manière stratégique et intégrée était au cœur des réformes du Secrétaire général pour les piliers Paix et sécurité et Développement et qu'elle faisait partie intégrante de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Étant donné qu'il fallait faire en sorte que les transitions soient moins axées sur les Nations Unies, des initiatives visant à renforcer les partenariats dans les transitions avaient été lancées avec des acteurs clefs extérieurs au système des Nations Unies, notamment l'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

12. Concernant les principaux enseignements tirés de l'expérience, M^{me} Dagash-Kamara a noté que, dans la plupart des contextes d'après-conflit, les risques et les problèmes résiduels entravant une paix durable étaient essentiellement d'ordre politique. Après le départ d'une mission, l'influence politique de l'Organisation s'amenuisait inévitablement et sa capacité d'analyse politique et de mobilisation au niveau politique diminuait. À cet égard, il était nécessaire d'élaborer des stratégies pouvant rassembler et mobiliser un large groupe de parties prenantes (Conseil de sécurité, Commission de consolidation de la paix, États Membres, organisations régionales, institutions financières internationales et organisations de la société civile) autour d'une conception commune des principales priorités, des étapes et des résultats concrets attendus.

13. M^{me} Dagash-Kamara a déclaré qu'une transition ne se résumait pas au départ d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies mais qu'il s'agissait aussi d'un processus conduisant à une reconfiguration globale et à un repositionnement stratégique de la présence des Nations Unies. Pour que ce processus aboutisse, il fallait une planification active et véritablement intégrée de la transition ; des évaluations régulières, intégrées et sérieuses ; une coopération et un dialogue continus entre les autorités nationales, les missions des Nations Unies, les membres des équipes de pays, les organisations régionales partenaires, le Conseil de sécurité et les États Membres contributeurs.

14. M^{me} Dagash-Kamara a poursuivi en disant que si l'appui de la communauté internationale pouvait être essentiel, il revenait aux seuls acteurs nationaux de construire une paix durable. Cela signifiait qu'il fallait mieux préparer les institutions et les acteurs nationaux pour que leur action après le retrait de la mission soit un succès. La planification de la transition devait davantage tenir compte des stratégies et plans nationaux de développement. De plus, la coopération avec les parties prenantes nationales devait se développer en amont, ne pas se limiter à de simples consultations et porter sur le renforcement des capacités dans les domaines qui seraient transférés à la fin de la mission.

15. M^{me} Dagash-Kamara a déclaré que l'ONU et la communauté internationale faisaient face à des contextes de transition dans lesquels les règlements politiques restaient fragiles et l'instabilité persistait. Dans ce contexte, elle estimait qu'il pouvait être utile de réunir les acteurs de l'ensemble du système des Nations Unies, les acteurs étatiques et ceux de la société civile ainsi que la communauté internationale. Elle a ajouté qu'un appui coordonné à long terme dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice de transition et de la réforme du secteur législatif et judiciaire, dans la limite des mandats, était essentiel pour instaurer l'environnement protecteur nécessaire à la réduction des menaces pesant sur la protection. Il était également essentiel de veiller à ce que les missions en transition s'adaptent à l'évolution de la situation sur le terrain et aux besoins nouveaux et de permettre le développement progressif des capacités de protection des acteurs étatiques parallèlement à un suivi continu et un accompagnement ciblé de la part des missions.

16. M^{me} Dagash-Kamara a ajouté que les femmes étaient des actrices essentielles dans ce cheminement vers une paix durable. Les normes de genre imposées par la société et la dynamique du pouvoir étaient des facteurs clés qui avaient guidé la transition du conflit vers la paix. Vingt ans après l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, il restait encore beaucoup à faire pour que les transitions tiennent compte des questions de genre et que les acquis obtenus en présence des soldats de la paix ne s'érodent pas après leur départ. L'introduction d'une méthode d'analyse des conflits tenant compte des questions de genre avait été un pas important dans cette direction.

17. M^{me} Dagash-Kamara a noté que le « précipice financier » représentait un risque majeur pouvant entraver la transition du pays hôte vers le développement durable. Les retraits de missions coïncidaient souvent avec une diminution et une moins grande prévisibilité des flux d'aide, en particulier pour les activités de consolidation de la paix. Dans un contexte de rareté des ressources, les missions, les équipes de pays et les autorités nationales devaient bénéficier d'une aide pour élaborer des stratégies de financement à plus long terme, notamment par un recours à des modalités novatrices de financement de la transition qui permettraient à ces acteurs de travailler efficacement ensemble et de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

18. M^{me} Dagash-Kamara a exposé certaines des meilleures pratiques retenues des transitions passées et actuelles des missions des Nations Unies. Au Libéria, les Nations Unies avaient renforcé le Bureau du Coordinateur résident en le dotant d'un groupe de l'analyse de la situation politique, de la paix et du développement, mis en place un bureau autonome du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et étendu leur présence au-delà de Monrovia. En Haïti, la planification de la transition était ancrée dans le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies, aussi mettait-elle davantage l'accent sur l'aménagement et le renforcement des programmes des équipes de pays en fonction des priorités et des plans nationaux. Au Soudan, les équipes chargées de la liaison avec les États ont été créées pour renforcer l'unité d'action des Nations Unies. Cette modalité avait été annoncée comme l'une des innovations les plus importantes dans le domaine du maintien de la paix au cours des 20 dernières années par le réseau Effectiveness of Peace Operations (réseau pour l'efficacité des opérations de paix).

19. Ensuite, M^{me} Gbeho s'est attardée sur le cas de la MINUAD, notant que la transition de cette mission allait être compliquée par le fait qu'elle se déroulait en l'absence du mouvement réfractaire Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid à la table des négociations de paix, que 1,8 million de personnes déplacées se trouvaient toujours dans des camps, qu'il demeurerait au Darfour des poches de conflit armé et que les violences intercommunautaires se multipliaient. L'environnement opérationnel de la MINUAD avait considérablement changé depuis 2018, en partie à cause des conséquences de la pandémie de COVID-19. La signature d'un accord de paix le 3 octobre 2020 marquait le dernier changement en date.

20. M^{me} Gbeho a expliqué que la transition de la MINUAD s'articulait autour de trois axes : la politique (par l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan), la sécurité (protection physique prise en charge par le Gouvernement) et les programmes (par la consolidation de la paix). En 2018, le Conseil de sécurité avait prescrit aux entités des Nations Unies présentes au Soudan d'utiliser un outil de transition programmatique unique, à appliquer dans les zones du Darfour où le conflit armé avait cessé et où la MINUAD s'était physiquement retirée. Les équipes chargées de la liaison avec les États avaient donc été créées pour que, dans les zones relativement stables, les opérations de maintien de la paix laissent la place à celles de la consolidation de la paix, l'objectif général étant d'aider à prévenir une reprise du conflit et d'éliminer les causes profondes du conflit dans les zones où l'équipe de pays et la MINUAD avaient l'avantage comparatif de travailler ensemble. Ces deux entités avaient décidé de travailler de concert pour s'employer à désamorcer d'éventuels facteurs de conflit, à savoir les ressources liées aux terrains, telles que l'eau et le bétail, et le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Les programmes, qui reposaient sur des évaluations menées en consultation avec le Gouvernement, étaient exécutés dans quatre domaines prioritaires : état de droit, droits humains, moyens de subsistance et fourniture immédiate de services. Depuis que les équipes chargées de la liaison avec les États avaient commencé leurs activités, en 2019, environ 45 millions de dollars provenant du budget ordinaire de l'Organisation

avaient été fournis sous la direction programmatique de 10 organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

21. M^{me} Gbeho a dit que les équipes chargées de la liaison avec les États avaient pour tâches de renforcer les fonctions de liaison avec les autorités et de transférer les activités à l'équipe de pays, et maintenant aussi à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Ces équipes avaient favorisé l'appropriation des programmes par le pays et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et se posaient en exemple de l'application concrète de la gestion adaptative. Rien que pendant leur première année, au Darfour oriental, le nombre de programmes de consolidation de la paix avait augmenté et la présence de l'équipe de pays s'était renforcée, trois nouvelles agences y avaient ouvert des bureaux tandis que d'autres y avaient intensifié leurs activités ; plus de 10 000 réfugiés et déplacés avaient été accompagnés dans leur retour dans des communautés d'accueil ; plus de 60 000 Darfouriens avaient suivi des activités de formation sur un éventail de questions relatives aux droits humains, à l'état de droit et à la prévention de la violence ; 29 tribunaux, 46 centres de documentation et de jeunesse et 15 postes de police et centres de police de proximité avaient été construits ou rénovés dans des régions du Darfour présentant un risque de conflit.

22. M^{me} Gbeho a ajouté que la MINUAD avait mis au point une cartographie interactive mettant en lumière les activités des équipes chargées de la liaison avec les États et leurs résultats. La souplesse de cet outil avait permis à la MINUAD de s'adapter à l'évolution de l'environnement opérationnel. Par exemple, 1,9 million de dollars initialement destinés aux fonctions de liaison avec les États avaient été réaffectés pour aider le Gouvernement à lutter contre la pandémie de COVID-19 au Darfour, et pendant les manifestations de 2018/19 et à la suite de la promulgation des lois d'urgence, c'étaient les communautés d'accueil, et non plus le Gouvernement, qui avaient bénéficié de l'aide des équipes chargées de la liaison avec les États. En outre, les 23 millions de dollars de fonds de démarrage alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix pour le Soudan étaient en adéquation avec les activités des équipes chargées de la liaison avec les États.

23. S'agissant des difficultés, M^{me} Gbeho a expliqué que la MINUAD n'avait pas eu assez de temps pour planifier avec l'équipe de pays et le Gouvernement l'ambitieuse transition programmatique et la rendre opérationnelle. Cette difficulté avait été exacerbée par la séparation géographique entre la MINUAD et l'équipe de pays et le fait que leurs priorités étaient différentes : le Darfour pour l'une, le Soudan pour l'autre. Le fait que les activités de la Mission et celles de l'équipe de pays n'étaient pas intégrées avait posé d'autres problèmes. Dix mémorandums d'accord avaient été signés, mais les exercices financiers et les systèmes de présentation des rapports étaient différents. La MINUAD a également été aux prises avec la perception erronée que sa transition se limitait aux fonctions de liaison avec les États et donc à la consolidation de la paix, en dépit des deux autres volets importants de la transition : politique et sécurité. Cette perception a été corrigée en utilisant les équipes chargées de la liaison avec les États pour atténuer certains risques pesant sur la protection liés à la fermeture des bases d'opérations restantes dans la région de Jebel Marra et d'autres points chauds, comme Kalma (Darfour méridional).

24. S'agissant des perspectives, M^{me} Gbeho a affirmé que la MINUAD mettait en œuvre sa transition conformément à un scénario prévoyant l'arrêt des opérations le 31 décembre 2020. Dans ce contexte, les activités de consolidation et de pérennisation de la paix au Soudan nécessitaient un appui s'inscrivant dans la durée, en particulier dans un environnement imprévisible comme le Darfour, où d'importants risques continuaient de peser sur la protection. Il importait de continuer à aider le Gouvernement après le départ de la MINUAD, en particulier dans les poches

résiduelles de conflit et dans les camps rebelles, où il fallait étendre l'autorité de l'État et établir la confiance entre la population et les autorités. Malgré les difficultés, le récent Accord de paix de Djouba avait ouvert la possibilité d'une paix durable, y compris au Darfour, et permis au Gouvernement et aux anciens mouvements rebelles de se concerter ensemble avec les Nations Unies pour définir les priorités. Sept des huit protocoles de l'Accord de paix de Djouba étaient directement liés au Darfour et prévoyaient des dispositions importantes relatives au Darfour, à savoir la sécurité, les terres et la justice transitionnelle. Le Gouvernement avait adopté un plan national de protection des civils et nommé des gouverneurs civils au Darfour.

25. En conclusion, M^{me} Gbeho a souligné que les signatures seules ne suffiraient pas à faire perdurer un accord de paix. La consolidation de la paix, y compris les dividendes de la paix et la poursuite des travaux visant à améliorer l'environnement protecteur dans les zones les plus instables, serait indispensable. Avec le départ de la MINUAD, l'énorme travail déjà réalisé à cet égard par les équipes chargées de la liaison avec les États serait réduit à néant. En outre, l'équipe de pays était sous-financée et le déploiement de la MINUATS avait été retardé ; la Mission ne pourrait pas obtenir de résultats sans les ressources programmatiques nécessaires, en fonds et en personnel. À ce moment critique, il fallait pouvoir compter sur la communauté internationale pour réussir à mobiliser des ressources à l'appui des piliers Politique et Consolidation de la paix de la transition au Soudan.

26. Plusieurs membres du Groupe de travail (Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie et Niger) ont souligné qu'il importait que les pays s'approprient les transitions. Le représentant de la France a déclaré que les transitions devaient suivre des stratégies politiques coordonnées avec l'État hôte, fournir des solutions intégrées faisant intervenir toutes les parties prenantes au processus de paix et s'appuyer sur les capacités des acteurs nationaux et régionaux. Le représentant de la Chine a quant à lui déclaré que les transitions devaient appuyer les processus politiques nationaux et être clairement axées sur le développement, et que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales devaient avoir pour mandat de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de remédier aux causes profondes des conflits. Le représentant du Niger a évoqué le retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la collaboration avec les autorités ivoiriennes comme un bon exemple d'appropriation par le pays et de stratégie de sortie réussie.

27. Certains membres du Groupe de travail ont affirmé la nécessité d'une forte collaboration entre les parties prenantes. Le représentant de l'Allemagne a préconisé que les transitions soient appréhendées de façon globale, en associant aux activités communes d'analyse et de planification communes tous les domaines d'action des Nations Unies, ainsi que des parties prenantes extérieures à l'Organisation, telles que les institutions financières internationales, la société civile, en particulier les groupes de femmes, et les acteurs locaux de la consolidation de la paix. Rappelant que le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2553 \(2020\)](#), avait considéré que la réforme du secteur de la sécurité était un élément clef de la réussite des transitions, le représentant des États-Unis a engagé les missions et les équipes de pays à donner la priorité à la consolidation de la paix et au renforcement des capacités des institutions nationales en s'appuyant sur des consultations stratégiques menées sans délai avec les pays hôtes. Selon le représentant de l'Indonésie, les transitions n'étaient pas seulement de nature technique ou logistique : elles prévoyaient également des mesures visant à garantir que les progrès et les acquis obtenus grâce au maintien de la paix soient préservés. Il était donc nécessaire de créer un environnement propice à la sécurité et de protéger les civils après la fin des opérations de maintien de la paix.

28. En ce qui concerne le budget du maintien de la paix, la représentante de la République dominicaine a repris à son compte l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les budgets devaient être adaptés aux missions, et non l'inverse, et averti que des transitions mal gérées pouvaient entraîner la reprise d'un conflit ou une instabilité chronique. Le retrait et la sortie des opérations de maintien de la paix devaient être guidés par la situation sur le terrain. Le représentant de l'Indonésie a souligné qu'il importait d'éviter les « précipices financiers » après le départ des opérations de maintien de la paix, affirmé la nécessité d'établir un partenariat entre les Nations Unies et les institutions financières internationales et déclaré que les stratégies nationales de consolidation de la paix devaient guider l'appui de la communauté internationale aux transitions. Le représentant du Niger a soutenu que le montant des ressources consacrées aux transitions devait être en adéquation avec l'ampleur des activités et des difficultés sur le terrain. Le représentant de la France a mis en garde contre la politisation des stratégies de sortie et souligné que les orientations formulées par le Conseil de sécurité sur les transitions ne devaient jamais dépendre entièrement de considérations budgétaires ou du consentement du pays hôte. Le représentant de l'Allemagne a affirmé une nouvelle fois que les transitions devaient être guidées par les résultats et non les échéances.

29. Concernant les enseignements, le représentant des États-Unis a encouragé, en matière de transitions, le développement d'une « culture de l'apprentissage » faisant intervenir un large éventail de parties prenantes, ajoutant que la planification des transitions était un processus continu, délibératif, dynamique et collaboratif. Son pays estimait que les enseignements tirés de la transition de la MINUAD devaient être pris en compte dans les futures activités de planification et d'établissement de mandat du Conseil de sécurité. Le représentant de l'Allemagne a souligné la nécessité de continuer de soutenir la MINUATS à mesure qu'elle prenait le relais de la MINUAD, et déclaré que seule une transition réussie à l'échelle soudanaise permettrait une transition réussie au Darfour. Le représentant de la Chine a déclaré que la MINUATS devait apporter son aide au Soudan dans les domaines du développement durable, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix. Au-delà du Darfour et du Soudan, le représentant de l'Afrique du Sud a souligné que les troupes de l'Union africaine contribuaient de façon notable au rétablissement de la paix sur le continent, ajoutant que la MINUATS était essentielle à l'accompagnement de la transition économique et politique au Soudan.

30. En ce qui concerne la participation des femmes, le représentant de l'Afrique du Sud a rappelé qu'il importait de tenir compte des considérations de genre dans les transitions pour préserver les acquis obtenus dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour 2020 constituait un important point de départ pour les débats sur les approches inclusives et participatives des transitions du maintien à la consolidation de la paix. Le représentant de l'Afrique du Sud a en outre appelé de ses vœux une collaboration étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix avant le renouvellement des mandats. Le représentant du Niger a demandé que les femmes soient pleinement associées à l'élaboration et à l'exécution des stratégies de sortie.

31. En réponse à une question sur les objectifs de référence, M^{me} Dagash-Kamara a fait remarquer que les objectifs prescrits par le Conseil de sécurité étaient assez larges, ce qui était utile pour fixer l'orientation générale des opérations de maintien de la paix. Toutefois, le moment choisi pour la transition d'une mission devait dépendre de l'appréciation de la situation faite par les responsables sur le terrain. Le calendrier de transition mis en place par la directive du Secrétaire général permettait d'évaluer toutes les missions en transition et de déterminer la date de démarrage des transitions. À ce sujet, M^{me} Gbeho a déclaré que, dans le contexte du Soudan ou du Darfour, la

volonté politique était essentielle pour établir les objectifs communs qui guideraient le processus de transition.

32. En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, M^{me} Dagash-Kamara a mis en avant l'exemple de la transition en Sierra Leone, soulignant que la Commission avait apporté son aide dans deux domaines. Premièrement, son engagement à un stade précoce avait été essentiel pour maintenir le débat centré sur les priorités de la consolidation de la paix alors que l'attention internationale portée à la Sierra Leone retombait après la sortie de la mission. Deuxièmement, la visibilité de ce pays vis-à-vis des partenaires internationaux s'était considérablement accrue et avait fondamentalement contribué à rallier le soutien international.

33. Au sujet des institutions financières internationales, M^{me} Dagash-Kamara a informé le Groupe de travail qu'un fonctionnaire du Département des opérations de paix avait été détaché au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour travailler uniquement sur les moyens de renforcer la collaboration des Nations Unies avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour les situations de fragilité, de conflit et de violence, la Banque mondiale souhaitait renforcer ses collaborations dans des domaines tels que la justice et le secteur de la sécurité et avait créé un nouvel instrument financier pour lutter contre la fragilité. La Banque mondiale et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo collaboraient étroitement dans ce pays afin de mieux coordonner leurs relations respectives avec le Gouvernement congolais à l'appui de stratégies de prévention et de consolidation de la paix.

34. M^{me} Dagash-Kamara a ajouté qu'en 2020, l'Organisation avait, pour la première fois, réservé des ressources pour aider les gouvernements à planifier les transitions. Auparavant, les spécialistes ou les ressources supplémentaires que l'Organisation prévoyait pour les transitions étaient exclusivement affectés aux missions elles-mêmes, mais en 2020, l'Organisation a prévu des ressources pour aider, en parallèle, les gouvernements qui en avaient besoin à planifier la transition et à collaborer avec elle.

35. M^{me} Gbeho espérait que la Commission de consolidation de la paix pourrait contribuer à combler le manque de ressources une fois que la MINUAD se serait retirée, le 31 décembre. À partir du 1^{er} janvier 2021, l'équipe de pays et la MINUATS devaient aider le Gouvernement à prendre les mesures voulues, notamment en ce qui concernait le plan national de protection des civils, ainsi que dans d'autres domaines.

36. M^{me} Gbeho a rappelé avec insistance qu'il importait que le pays s'approprie les programmes, et déclaré que, grâce aux équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD avait créé un forum dans lequel elle pouvait collaborer avec le Gouvernement, entendre ses priorités et ajuster son action selon les besoins. Par exemple, au début de l'existence des équipes chargées de la liaison avec les États, l'action de la MINUAD portait essentiellement sur le renforcement des capacités, tandis que le Gouvernement était très attaché à la construction d'infrastructures. Après négociations, la MINUAD avait réorienté ses programmes vers les priorités du Gouvernement, à savoir faire en sorte que la police et les tribunaux ruraux disposent d'infrastructures.

IV. Conclusion

37. Le Président du Groupe de travail a remercié sincèrement les experts, le Département des opérations de paix, la Division des affaires du Conseil de sécurité et tous les services de l'ONU concernés pour avoir assuré le succès de la réunion de

2020, malgré les difficultés extraordinaires posées par la pandémie de COVID-19. Il a recommandé de mettre à profit les occasions futures de tenir des échanges analogues en 2021.
